



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 11/07/17

Reçu en Préfecture le : 12/07/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 10 juillet 2017
D-2017/306

Aujourd'hui 10 juillet 2017, à 10h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 13h à 14h

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

Monsieur Jean-Michel GAUTE présent à partir de 11h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 12h, Madame Laurence DESSERTINE présente jusqu'à 12h15, Madame Marie-José DEL REY présente jusqu'à 12h30, Mesdames Solène COUCAUD-CHAZAL et Emilie KUZIEW présentes jusqu'à 13h.

Excusés :

Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Jacques COLOMBIER

Bibliothèque de Bordeaux. Cession de biens mobiliers à l'association Monoquini. Désaffectation. Autorisation.

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le bâtiment de la bibliothèque Mériadeck a fait l'objet ces dernières années d'une requalification en profondeur notamment pour ce qui est des espaces ouverts au public. Ceux-ci ont été augmentés et leur présentation rénovée.

C'est ainsi que de nouveaux mobiliers ont été installés et que les pratiques de mise en valeur des richesses de la bibliothèque ont été reconsidérées. Les décors des expositions, entre autres, sont de plus en plus conçus et réalisés en interne, tout comme les éléments destinés aux bibliothèques éphémères.

L'ensemble de ces changements a eu pour conséquence une augmentation des éléments mobiliers appelés à être stockés dans les locaux de la bibliothèque, et par voie de conséquence, la saturation des locaux. D'où la mise en œuvre depuis 2015 d'actions de déstockage.

Elle est destinée à établir :

- les éléments hors d'usage qu'il convient de détruire car sans utilité pour les bibliothèques,
- les éléments dont le réseau des bibliothèques de Bordeaux n'a plus l'usage mais sont à même d'être utiles à d'autres structures internes ou externes à la Ville et ainsi connaître une seconde vie,
- les éléments dont le réseau des bibliothèques de Bordeaux n'a plus l'usage mais ont encore une valeur marchande et peuvent être valorisés en procédant à leur vente,

Des dons ont déjà été concrétisés en 2015 avec l'Ecole des Beaux Arts et l'Association Pola.

A ce jour, le travail d'inventaire réalisé et les contacts pris permettent d'en faire bénéficier l'association Monoquini. Cette association loi 1901 basée à Bordeaux, dont la vocation est de promouvoir les arts sonores et visuels, organise des événements dans le domaine de l'image et de la création audiovisuelle contemporaine (projections, expositions, installations, performances) en collaboration avec le tissu associatif et institutionnel régional. Elle reste attachée à l'inscription de ces pratiques dans le champ social, et ces événements privilégient la rencontre avec les artistes et portent un soin particulier à la communication et à la médiation.

L'ensemble des éléments concernés figurent en annexe au présent rapport.

Aussi, si vous en êtes d'accord, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le maire à :

- signer une convention visant à céder gracieusement des matériels dont ni la Bibliothèque municipale, ni d'autres services municipaux n'ont plus usage, avec l'association Monoquini
- procéder à la désaffectation des objets mobiliers concernés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 10 juillet 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX (BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE) ET
L'ASSOCIATION MONOQUINI RELATIVE AU DON DE MOBILIER**

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 10 Juillet 2017 reçue à la Préfecture de la Gironde le
D'une part,

Et l'association Monoquini, représentée par son Président Mr Bertrand Grimault, sise 18 rue Ambroise à 33800 Bordeaux
ci-après dénommé « contractant »

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions générales dans lesquelles la Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) accepte de céder au contractant un ensemble d'éléments de mobilier.

Cette donation porte sur des éléments dont la Bibliothèque municipale de Bordeaux n'a plus l'usage, et pour lesquels le contractant bénéficie en vertu des présentes d'une autorisation d'enlèvement sur leur lieu de dépôt.

Article 2 : Description des documents cédés

La liste des documents cédés au contractant figure en annexe à la présente convention.

Article 3 : Modalités de cession

La donation est acceptée gracieusement par le contractant pour les seuls éléments figurant sur la liste mentionnée à l'article 2. A chaque enlèvement, cette dernière fera foi entre les parties. Les biens concernés resteront sous la responsabilité et la garde de la Bibliothèque municipale de Bordeaux jusqu'à leur enlèvement.

Le contractant prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément, tant pour son compte que celui de ses ayants cause, à n'exercer aucun recours en garantie contre la Ville de Bordeaux en cas de vice, apparent ou caché, qui pourrait affecter les éléments cédés.

Le contractant s'engage à n'utiliser les biens cédés que conformément à l'objet prévu par ses missions d'intérêt général. Il s'interdit de procéder à la rétrocession, à titre onéreux, des biens cédés à peine d'être exclu du bénéfice du dispositif ci-avant exposé.

Article 4: Transfert de propriété – enlèvement des biens

La présente convention emporte transfert de propriété des biens cédés à chaque don qui sera opéré au profit du contractant cessionnaire et vaut autorisation d'enlèvement par celui-ci, sur le lieu de dépôt sis dans les locaux de la Bibliothèque municipale de Bordeaux, 85 cours du Maréchal Juin – 33075 Bordeaux. Les frais éventuels de transport, de livraison et de conditionnement incombent au contractant. Le contractant s'engage à ne faire aucune utilisation lucrative de ces documents.

Article 5: Conditions résolutoire

Tout manquement aux conditions stipulées dans la présente convention et notamment celle relative à l'interdiction de rétrocession à titre onéreux entraînera sa résolution de plein droit, avec l'obligation de restitution à la Bibliothèque municipale de Bordeaux des biens cédés.

Article 6: Compétences juridictionnelles

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant toutes juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 7 : Election de Domicile

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel-de-Ville, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex

Pour le contractant, 18 rue Ambroise à 33800 Bordeaux

Fait à Bordeaux, le
En deux exemplaires

Pour l'association Monoquini	Pour la Ville de Bordeaux
Mr B Grimault	F Robert
	Adjoint délégué à la Culture

Désignation	Qt	Marque	Modèle	N° Serie
Lecteur de bande 4 pistes	1	Tascam	2ch Recorder / Reproducer	800209
Lecteur K7	1	Marantz	SD-285	MZ01907210129
Distributeur	1	Sony	DA-500	16292
Switcher	1	Sony	VCF-500	11385
Bate Switchable	1	Sony	PC-1270M	100888
Lecteur CD	1	Tascam	CD-401	170004
Lecteur CD	1	Tascam	CD-401	170002
Lecteur CD	1	Tascam	CD-401	170046
Lecteur CD	1	Tascam	CD-401	170034
Ampli Hifi	1	Marantz	PM-40	MZ019144170449
Ampli hifi	1	Marantz	PM-40	MZ019144170451
Magnétoscope	1	JVC	BP-5300TR	07614886
Magnétoscope	1	JVC	BR-6400TR	07616039
Enceinte monitoring	1	JBL	4412	482550
Enceinte monitoring	1	JBL	4412	469542
Enceinte	1	BOSE	402	126474
Enceinte	1	BOSE	402	127232
Enceinte	4	TOA	TZ-309	
Projecteur Diapo	1	Kodak	S-AV2000	179132
Enceinte	1	APG	MC2F4	910519
Enceinte	1	APG	MC2F4	910512
Caméra + alimentation	1	Sony		
Optique	2	CINELUX	200/300	
Moniteur	1	Sony	PVM-1440QM	2009635
Moniteur	1	Sony	PVM-1440QM	2014147
Moniteur	1	Sony	PVM-1440QM	2009590
Moniteur	1	National Electronics	NLCM 14 DNA	KF807696
Moniteur	1	National Electronics	NLCM 14 DNA	KF114835
Moniteur	1	National Electronics	NLCM 14 DNA	KF114891
Moniteur	1	National Electronics	NLCM 14 DNA	KF114834
Lecteur CD	1	AudioMetrix	CD-10E	002498
Lecteur CD	1	AudioMetrix	CD-10E	002529
Lecteur CD	1	AudioMetrix	CD-10E	002497
Lecteur Hi8	1	Sony		
Lecteur Hi8	1	Sony	EVO-9800P	11708
Lecteur U-Matic	1	Sony		
Lecteur U-Matic	1	Sony	VP-7040	28227
Projecteur	1	EIKI	EX-6120	7708M